



Le 19 mars 2020  
À M. Stéphane RICHARD  
PDG Groupe Orange  
78, rue Olivier de Serres  
75505 Paris Cedex 15

Objet : cessation versement dividendes 2020

Monsieur le Président,

Vous devez prendre la décision de proposer au CA, puis en AGA, de cesser de verser les dividendes en 2020 sur les résultats 2019, et d'annuler le versement de l'avance prévue sur les résultats 2020.

La pandémie liée au coronavirus s'accompagne d'un ralentissement économique brutal qui mettra à dure épreuve les trésoreries et les bilans des entreprises, quelle que soient leur taille et leur solidité financière.

Pour préserver la situation financière des entreprises face au choc que leurs finances devront absorber, des autorités de surveillance financière commencent à demander aux entreprises de reconsidérer les versements de dividendes en 2020.

Ainsi, le constructeur automobile FORD vient-il d'annoncer la suspension du versement des dividendes au titre de 2019 et des entreprises norvégiennes annoncent-elles renoncer à rémunérer leurs actionnaires ou avoir des réflexions en ce sens.

La solidarité et le sens des responsabilités doivent être partagés pour tous les acteurs. Les actionnaires sont aussi concernés et doivent participer sans réserve à l'intérêt général et au maintien du service public, dont nous nous félicitons que nombre de politiques et de français redécouvrent l'importance. Aussi doivent-ils comprendre que leur devoir est de renoncer à leurs dividendes sur les résultats d'une entreprise décrétée par le gouvernement d'un niveau vital pour le pays.

Vous avez affirmé hier en CSEC qu'Orange ne pouvait pas donner l'image d'une entreprise divisée face à la crise, nous sommes convaincus que votre propos valait pour les actionnaires également.

Face à la pandémie de coronavirus et au ralentissement économique qui impacteront les finances de l'entreprise, les marges de manœuvre ainsi dégagées pourront être réaffectées à la trésorerie pour garantir tous les paiements que nous devons honorer et absorber ceux qui manqueront, aux postes qui en auront besoin pour assurer la continuité de notre mission nationale, garder nos ressources opérationnelles compte tenu des contraintes de la situation, être réactif face aux difficultés qui risquent de durer et préparer la reprise.

L'entreprise a beau avoir des fondamentaux solides sur un plan financier, cette mesure conservatoire nous paraît indispensable et protectrice de l'entreprise et de ses salarié-e-s dans la période d'incertitude qui s'est ouverte.

En outre, cela permettra de garantir les augmentations de salaire 2020 des salarié-e-s d'Orange après les excellents résultats financiers 2019 (progression du bénéfice net de 49,5% et du résultat d'exploitation de 22,7%).

À cet égard, la crise sanitaire passée, nous appelons à une négociation de la NAO comportant une réserve, les dividendes pour partie, qui permettra l'application des mesures salariales avec effet rétroactif au vu des délais de leurs mises en œuvre.

L'affichage en cette période de crise d'une entreprise unie et rassemblée sur un plan social concourra très positivement à l'image d'Orange, ce à quoi vous serez sans aucun doute aussi sensible que nous.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre parfaite considération.

Pour la Fédération SUD



Loïc Cariou  
Secrétaire fédéral  
DSC SUD  
+33 6 48 64 42 70

[sudptt@sudptt.fr](mailto:sudptt@sudptt.fr)

[@sudptt.orange](https://www.instagram.com/sudptt.orange)



[@Sudptt\\_Orange](https://www.instagram.com/Sudptt_Orange)

[www.sudptt.org](http://www.sudptt.org)

**Fédération des activités postales et de télécommunications**

25-27 rue des Envierges 75020 Paris- 01 44 62 12 00